



BS_2023_53

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le douze octobre deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1^{er} Vice-Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de R. CHARBONNIER*), Frédéric LAUNAY, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON, Claude CAUDAL

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 7 Votants : 8 Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votant) : Mme Edith MARGUIN

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Jean-Michel BRARD, Raymond CHARBONNIER (*pouvoir donné à F. MILLET*), Jean-Marc JOUNIER, Fabrice SANCHEZ

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX DU FEEDER DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SUD OUEST DU DÉPARTEMENT (LOTS 1 ET 2)

Les travaux sont décomposés en 3 lots :

LOT N°	Objet
1	Feeder Nord-Loire
2	Feeder Sud-Loire
3	Réservoir de Couéron (consultation distincte)

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (appel à candidatures) selon la procédure avec négociation le 10 mars 2023 au B.O.A.M.P, au J.O.U.E et sur le profil acheteur d'Atlantic'eau.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 19 avril 2023 à 12h00.
 12 candidatures ont été déposées. 10 candidatures sur 12 ont été agréées le 16 mai 2023.

Les candidats agréés ont été invités le 17 mai 2023 à remettre une offre avant le 26 juillet 2023.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	Coefficient de pondération
1- PRIX	60
2- VALEUR TECHNIQUE :	40
• Moyens pour la réalisation du chantier	12
• Procédures d'exécution du chantier	22
• Gestion environnementale et Hygiène et sécurité du chantier	6

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau syndical.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 18 octobre 2023,

Considérant le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER la signature des marchés de sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-ouest du département aux entreprises suivantes :

LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
1	Feeder Nord-Loire	Groupement ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS /COCA Atlantique/SADE CGCT	7 893 755,00 € HT
2	Feeder Sud-Loire	Groupement DLE OUEST/SOGEA OUEST TP/CISE TP/CHARIER Routes&Travaux urbains	6 306 875,00 € HT

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 044-254401094-20231018-BS_2023_53-DE



- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer lesdits marchés de travaux et à prendre toute décision relative à leur exécution.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2023_53

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 25/10/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 25/10/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication